



Comprendre la réforme de l'Alternance

(Contrats d'apprentissage et de professionnalisation)

VOTRE SOMMAIRE



01

Vidéo :
La réforme de la
formation

02

Contribution
des entreprises

03

Contrat
d'apprentissage

04

Contrat de
professionnalisation

05

Concrètement

Contributions des entreprises



13% des 0.68% seront versés directement par l'entreprise à des établissements habilités (ex Hors Quota)



En 2022

Opérateur de Compétences

France Compétences

Conseil des actifs avec des projets d'évolution professionnelle

En remplacement du CIF

Financement des investissements et soutien de certains CFA

Formation des demandeurs d'emploi

CEP

CPF de transition

CPF

Majoration des régions

Alternance

Plan des TPE PME moins 50 salariés



Commission Paritaire Interpro Régionale



Opérateur de Compétences

Contrat d'Apprentissage

Acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou titre enregistré au RNCP

Secteur Public :
Dépôt du contrat par l'employeur public à la Direccte

Secteur Public :
Exonérations de charges sociales

Secteur Public CDD uniquement

CDI ou CDD dont la durée peut varier **entre 6 mois et 3 ans** en fonction du type de profession et du niveau de qualification.

Formation en alternance avec **Maître d'apprentissage** obligatoirement désigné

Dépôt du contrat par l'opérateur de compétences (OPCO) dans les **5 jours** suivants la signature.

Aide financière :

- **Aide unique** à l'apprentissage
- **Exonérations** de charges sociales
- **Bonus-malus** alternance et autres aides
- Aides relatives au **maître d'apprentissage**



Les nouveautés en faveur des employeurs



Aide unique

Aide financière unique se substitue aux aides existantes aux bénéficiaires des entreprises de - 250 salariés



Coût Contrat

Un contrat = Un coût par branche



Allègement administratif

Dépôt et enregistrement auprès de l'OPCO (et non la CCI)

Assouplissement des conditions de rupture



Allongement temps travail

Possibilité d'accroître le temps de temps de travail par dérogation pour les apprentis majeurs et mineurs
+2h/jours max dans la limite de 40h/semaine





Les nouveautés en faveur des apprentis



Report de l'âge limite

Age maximal de l'apprenti relevé de 26 à 29 ans révolus



Rémunération de l'apprenti revalorisée

plus 30€ en moyenne pour les apprentis de 16 à 20 ans



Aide au Permis de conduire

Aide de 500€ pour le permis

Contrat de professionnalisation

Acquérir une qualification professionnelle par une formation en alternance

CDI ou en CDD avec une action de professionnalisation de **6 à 12 mois**

peut être portée à 36 mois par dispositions conventionnelles ou pour le public “Nouvelle chance”

La durée de la formation représente 15 à 25 %* de la durée du contrat de professionnalisation, sans être inférieure à 150 heures.

Formation en alternance avec **Tuteur** obligatoirement désigné

Public « classique » : jeunes de 16 à 25 ans ; demandeurs d’emploi (DE) de 26 ans et + ; bénéficiaires de contrats aidés.

Public « Nouvelle chance » : les jeunes qui n’ont pas validé un 2nd cycle de l’enseignement secondaire et qui ne sont pas titulaires d’un diplôme de l’enseignement technologique ou professionnel, les DE inscrits depuis plus d’un an sur la liste

Dépôt du contrat par l’opérateur de compétences (OPCO) dans les **5 jours** suivants la signature.



Contrat de professionnalisation

Acquérir une qualification
professionnelle par une
formation en alternance



Aide financière :

- Pour les DE :
 - **Aide pour l'accompagnement personnalisé (814€)**
 - **Aide à l'embauche** d'un demandeur d'emploi de 45 ans et + (2000€)
 - **Aide forfaitaire** dans la limite (2000€) sur les dépenses afférentes aux contrats de professionnalisation
- Pour les Tuteurs :
 - Aide forfaitaire sur la **formation du tuteur**
 - **L'exercice de la fonction tutorale**

Coût

Prise en charge par les opérateurs de compétences, sur la base d'un forfait fixé par la branche professionnelle*

Les nouveautés du contrat de professionnalisation liées à la réforme

Mobilité

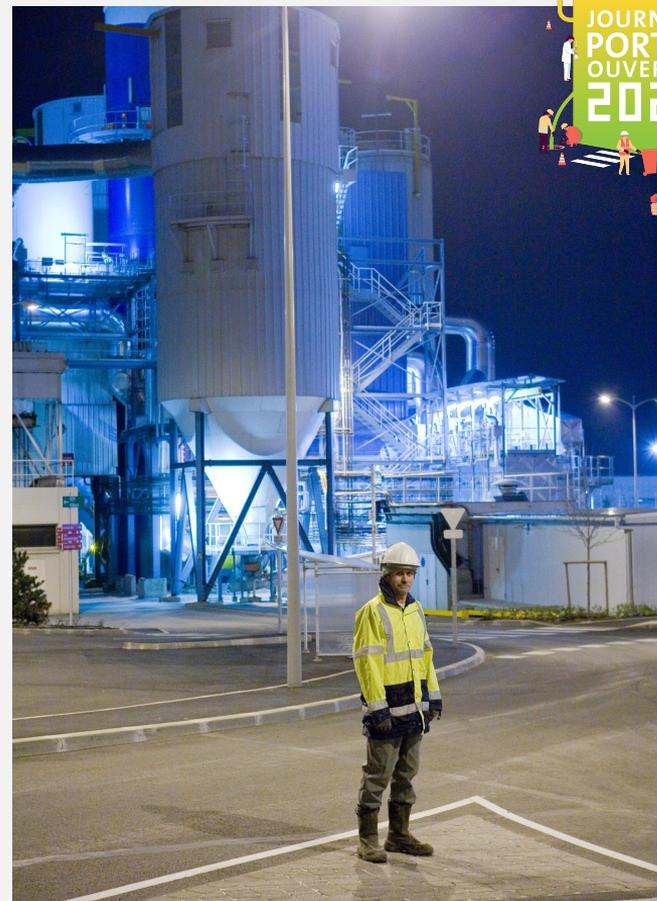
Possibilité de mobilité dans l'UE et à l'étranger

Rupture

L'opérateur de compétences peut prendre en charge la formation après la rupture du contrat jusqu'à 6 mois.

Contrat de professionnalisation Expérimental

Durant 3 ans, possibilité de conclure un contrat de pro pour acquérir des compétences définies par l'entreprise et l'opérateur de compétences, en accord avec le salarié



Tuteur Maître d'Apprentissage

Financement :

- Dépenses liées à l'exercice de la fonction tutorale et de Maître d'apprentissage
- Dépenses liées à la formation des tuteurs et des Maîtres d'apprentissage



Le Maître d'apprentissage

La durée d'expérience requise : **deux années d'exercice** d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti, Au maximum, il peut avoir en charge d'encadrer **2 apprentis** simultanément



Le Tuteur

La durée d'expérience requise : **deux années d'exercice** d'une activité professionnelle en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé. un tuteur ne peut encadrer **plus de 3 personnes à la fois** (2 seulement si le tuteur est également l'employeur)



Différences



	Contrat Apprentissage	Contrat de Professionalisation
Âge	16 à 29 ans révolus	16 à 26 ans et + si demandeurs d'emploi
Objectifs	Formation initiale (Diplôme et Titre)	Formation continue (qualification)
Durée	CDD ou CDI	CDD ou CDI
Formation	6 mois à 3 ans	6 mois à 2 ans (mini 150h)
Rémunération	Entre 27% et 100% du Smic, suivant l'âge et du niveau d'étude	Entre 55% et 100% du SMIC suivant l'âge et du niveau d'étude
Coût	Coût diplôme établi par la Branche professionnelle (validé par France Compétence)	Forfait horaire établi par la Branche professionnelle
Aides	<ul style="list-style-type: none"> - Aide unique à l'apprentissage - Exonérations de charges sociales - Bonus-malus alternance et autres aides - Aides relatives au maître d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> - L'exercice de la fonction tutorale financé - Aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus - Aide forfaitaire du contrat pour les demandeurs d'emploi

Exemple

CAP Constructeur de réseaux de canalisations de travaux public

- Un jeune de 18 ans
- Formation de 2 ans
- Une entreprise de 40 salariés dans la branche du TP en Provence/Alpes/Côte d'Azur
- Embauche en CDD



Choix du contrat



	Contrat Apprentissage	Contrat de Professionnalisation
Âge	16 à 29 ans révolus : 👍	16 à 26 ans et + si demandeurs d'emploi : 👍
Objectifs	Formation initiale (Diplôme et Titre) : 👍	Formation continue (qualification) : 👍
Durée	CDD ou CDI : 👍	CDD ou CDI : 👍
Formation	6 mois à 3 ans : 👍	6 mois à 2 ans (mini 150h) : 👍
Rémunération	43% du Smic = 662€	55% du SMIC = 847€
Coût	Coût de la formation = Coût contrat = 8 000€ Montant des HR = 6€/nuit + 3€/repas	Coût formation = Montant pris en charge = 13€x910 heures= 11 830€ Montant des HR = 0
<u>Coût net employeur</u>	<p>Salaire brut annuel : 7 943 € Cotisations patronales totales : 3 646 € Exonération de cotisation sociale : -3 209 € Aide unique aux employeurs d'apprentis : - 4 125 € Soit, au titre de la 1ere année = 4 255€</p>	<p>Salaire brut annuel : 10 160 € Cotisations patronales totales : 559 € Exonération de cotisation sociale : -4 105 € Aide Tuteur = 230€ sur 6 mois Soit, au titre de la 1ere année = 10 719€ (hors aide tuteur)</p>

